PROGRAMME de la 5ème RENCONTRE MCX20
du vendredi 21 avril 2000
au Centre Européen de Rééducation des Sportifs
83 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 40 130 Capbreton

Un point-carrefour de la complexité des systèmes sanitaires et sociaux : Les activités physiques et sportives

9 30 h	Accueil des participants		
9 45 h	Introduction aux travaux de la journée	**Pierre Peyré**	
10 00 h à 10 30	**Pierre Bricage**	*Biologiste Université de Pau et Pays de l'Adour*	
	Types vigiles : performance et intégration sociale		
10 30 h à 1100 h	Débat		
11 00 h à 11 30	**Bertrice Loulière**	*Pharmacien Inspecteur de Santé Publique DRASS Aquitaine*	
	Sport et dopage		
11 30 h à 12 00	Débat		
12 00 h à 12 30	**Bruno Renoult**	*Directeur du CERS*	Visite du centre
13 00 h à 14 30	Repas		
14 30 h à 15 00	**Dr Patrick Middleton**	*Médecin chef du CERS*	
	La prise en charge du sportif au CERS : une approche complexe		
15 00 h à 15 30	Débat		
15 30 h à 16 00	**Henri Le Corno**	*Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Pyrénées Atlantiques*	
	Entre comprendre et faire : manager un service déconcentré de la jeunesse et des sports en l'an 2000		
16 00 h à 16 30	Discussion		
16 30 h à 17 00	Synhèse-bilan de 1a journée : **Michel Carsalade , Michel Laforcade, Pierre Peyré** Questions diverses et perspectives pour la prochaine rencontre MCX 20 planifiée le Vendredi 20 octobre 2000		

Animateurs de l'Atelier MCX 20 :

Pr Pierre Peyré *Directeur du Département des Sciences Sanitaires et Sociales Université de Pau et des Pays de l'Adour*

Michel Laforcade *Directeur Adjoint DRASS Aquitaine*

Vendredi 21 avril 2000

Centre Européen de Rééducation des Sportifs

Un point-carrefour de la complexité des systèmes sanitaires et sociaux : Les activités physiques et sportives

Présentation : Pour notre deuxième réunion de l'année, nous étions une vingtaine à Capbreton. Avec un avant-goût de sensations estivales, cela va sans dire, tant nous avons pu être saisis par la magie du soleil et du sable en cette période encore chagrine d'un printemps n'en finissant pas de jouer à cache-cache dans nos villes non côtières.

L'accueil du CERS, centre européen de rééducation des sportifs, fut en tout point remarquable, par la qualité de son organisation, c'est un fait, mais plus particulièrement encore par le le climat de situation - le contexte adapté - qu'il a offert à nos travaux.

De quel cadre d'hospitalité et de professionnalité plus adéquat pour relier des connaissances aux confins du sport et de la santé aurions-nous pu rêver ? Sport et santé, tel était en effet le thème général que nous avions choisi pour cette rencontre avec l'idée plus précise que les activités physiques et sportives, complexes en elles-mêmes, se complexifient encore davantage - voire se compliquent - lorsqu'on les appréhende sous l'angle de leurs inter-actions en interrelations avec les institutions et les organisations sanitaires et sociales.

C'est donc en toute convivialité, mais aussi en toute "connaissance de cause" du fait de la haute compétence des intervenants que nous avons essayé de relier des connaissances en partant d'une mise en commun d'expériences différentes mais complémentaires.

Porte parole du Groupe, je remercie le Directeur du CERS, Bruno Renoult et son équipe pour leur accueil ainsi que Michel Laforcade, qui en tant que landais et ancien Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de ce département nous avait suggéré cette étape qu'il connaît bien et s'est employé à la réussite de cette journée. Sans oublier Michel Carsalade, ingénieur des Arts et Manufactures, qui sait si bien nous mettre nos textes en forme - *manufacture*- avec cette distanciation - *art*- qui le caractérise.

Pierre Peyré

Une approche très conviviale
Nous avons bien bénéficié
d'un environnement tonique
tout près de l'atlantique
et nous avons bien travaillé
toujours sérieux . . .
mais sûrement pas tristes

Les quelques images rapportées
en sont le témoignage
partiel, partial . . .
mais toujours amical

c'est le concept Liberti Ac age

Michel Carsalade
ECP (1964)
michel.carsalade@univ-pau.fr

Liberti4age* **MCX 20**
journée du 21 avril 2000

Types vigiles
Performances et intégration sociale

Pierre Bricage

Chaque individu peut être caractérisé par son agenda du sommeil, échelle sémiologique graphique unique psychocognitive et affective >>>

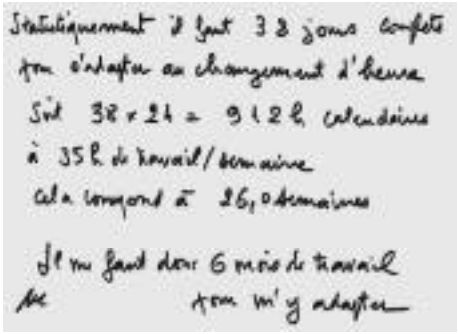

<<< Le changement artificiel d'horaire social en hiver et en été a une influence qui peut durer plus d'un mois

Les "rythmiques" ont de meilleures chances de réussite que les individus "du matin" ou que ceux "du soir"
Il y a un temps pour chacun comme il y a un temps pour chaque chose >>>

<<< L'occupation de l'espace passe par la gestion du temps

On cherche des remèdes pour guérir l'homme malade du temps, là où il aurait suffi de prévenir en tenant compte de la diversité des individus >>>

*michel.carsalade@univ-pau.fr

TYPES VIGILES :

PERFORMANCES et INTÉGRATION SOCIALE

Pierre BRICAGE

Faculté des Sciences, Université de PAU et des Pays de l'Adour
avenue de l'Université, 64000 PAU, France
05 59 92 30 99

pierre.bricage@univ-pau.fr

résumé

Le travail nuit-il aux femmes la nuit ?
Les femmes doivent-elles travailler la nuit en vertu du principe de l'égalité ?
Etre médecin, des villes, ou des nuits, dans l'urgence, c'est rester en toute circonstance disponible...

Est-il possible d'être toujours disponible ?

L'équipe soignante ne doit-elle pas être en permanence disponible car il n'y a pas d'heure pour naître ?
L'équipe sociale ne doit-elle pas être en permanence disponible car il n'y a pas d'heure pour appeler au secours ?
Est-il possible pour tout individu, quel que soit son âge, son sexe, d'être présent et actif à tout moment ?

Les rythmes sociaux sont-ils en accord avec les rythmes individuels ?...
de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne âgée ?

Le temps des uns nuit-il à celui des autres ? [1]

"Vivez mieux en respectant vos propres rythmes"... la chronobiologie est à la mode !

Quels sont les rythmes de chacun ?

Les rythmes individuels sont-ils en idoinéité[2] **avec les rythmes sociaux ?**

Les rythmes biologiques[3] de l'individu sont influencés par les conditions extérieures de survie (•4), et, l'individu par l'expression de ses rythmes internes influence les conditions extérieures de son milieu (•8):
des enjeux économiques pèsent sur le choix des rythmes scolaires[4], économiques, ou sociaux (•6)[5].

---

[1] Rutter G. & al., 1992, **Prebedtime activity and sleep satisfaction** of short and long sleepers. Perceptual and motor skills 75, 1: 122.

[2] Le terme **idoinéité** a été forgé par le mathématicien et philosophe suisse Ferdinand Gonseth, co-fondateur avec Gaston Bachelard de la revue Dialectica. Tiré de l'adjectif **idoine**, il désigne **la part de liberté éthique** qui seule peut (et doit ?) fonder la réflexion (et l'action ?) philosophique et scientifique.
Cette liberté s'exerce au mieux dans un accord profond avec la réalité des choses.
"La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres."

[3] Halberg F., 1979, **Du temps biologique au temps psychologique**. P.U.F., Paris.

[4] Testu F., 1993, **Chronopsychologie et rythmes scolaires**. Masson, Paris.

[5] Ségolène Royal, 1993, **Rapport sur le changement d'heure**. Bull. G.E.R.B. 5: 87-93.

La chronobiologie et la chronopsychologie[6] ont tenté, expérimentalement, de cerner l'influence des rythmes internes sur les fluctuations journalières des capacités, intellectuelles ou physiques, des enfants et des adultes. Le rythme humain le plus évident, chaque jour, pour chaque individu, et pour chaque structure sociale, est celui de **l'alternance veille-sommeil**.

Le besoin de sommeil existe et il se manifeste quand il y a déficit... (•4). A l'instar de la faim ou de la soif, on a sommeil ! Quand on veille plus tard que de coutume, tout invite à dormir, et, le lendemain on a tendance à dormir plus que d'habitude. Quels sont les types vigiles individuels ?

Quelles relations existent entre types vigiles et performances ? [7]

Le sommeil des uns nuit-il au sommeil des autres ?

Que se passe-t-il quand un petit dormeur vit avec un gros dormeur ? [8] [9]

Nombre d'enfants ne dorment pas suffisamment.

Les enfants sont-ils en mal de sommeil ?

La variabilité individuelle du sommeil[10] peut être révélée par la technique des agendas de sommeil (•2). Et, même si il existe probablement "un rythme par individu" (•1), il est possible de "classer" les individus en fonction de leur type vigile. La nature endogène du rythme circadien du sommeil est révélée par le fait que l'on s'endort et qu'on se réveille principalement **parce qu'il est l'heure** de s'endormir et de se réveiller, **indépendemment des autres circonstances** (•4).

La modification de la durée de veille préalable au sommeil met en jeu un déterminant homéostasique du sommeil, la modification des heures de sommeil met en jeu le déterminant circadien. En situation réelle, horaire de sommeil et durée de veille sont modifiés. Le résultat est **une distorsion du sommeil qui est parfois prévisible.** (•4)

Le système nerveux est actif pendant le sommeil.

En libre-cours il est **capable d'anticiper** un réveil précoce: l'idée d'un réveil précoce est présente à l'esprit ![11]

En situation de réveil imposé, un réveil précoce, anticipé ou non, **déclenche un état de stress**[12]: il est préférable de se réveiller, même tôt, en l'ayant programmé, plutôt que plus tard mais sans l'avoir prévu !

Pendant 10 ans, des **agendas de sommeil** ont été établis au sein de populations d'étudiants[13], en formation initiale ou en formation continue, pour déceler des relations entre la variabilité, en **quantité et qualité**, de leur sommeil, et la variabilité, en quantité et qualité de leurs performances, en terme d'intégration sociale ultérieure (•2).

Au moins **3 phénotypes vigiles** (•1, •2, •3) peuvent être identifiés: des individus **du matin** (qui se lèvent tôt et qui se couchent tôt), des individus **du soir** (qui se lèvent tard et qui se couchent tard) et des individus **rythmiques** (qui ne sont "ni du matin, ni du soir", tout en étant "du matin, ou du soir"... selon le moment).

Chaque individu est caractérisable par une échelle sémiologique graphique unique.[14] (•2, •3)

Sur le plan du comportement et de la performance, physique ou intellectuelle, une rythmicité ultradienne (Basic Rest Activity Cycles) se superpose à cette rythmicité circadienne.[15] Elle n'est pas envisagée ici.

Compte tenu de l'influence du **sexe**, de la **latéralité** et de l'**âge**, ou de l'existence de **synchroniseurs**[16] **sociaux** externes à l'individu, comment ces phénotypes se répartissent-ils dans les populations étudiantes ?

Y a-t-il une relation entre **l'âge, la réussite universitaire et le type vigile** ? (•2)

Oui ! Les individus les plus jeunes sont du matin et les plus âgés du soir. **Pourquoi ?**

---

[6] Fraisse P., 1974, **Psychologie du rythme**. P.U.F., Paris.

[7] Rosen L.N. & M.C. Rosenthal, 1991, **Seasonal variations in mood and behaviour in the general population: a factor analytical approach**. Psychiatry research 30, 3: 271-283.

[8] Nicks R.A. & al., 1991, Coping with **a major stressor: differences between habitual short and long sleepers**. Perceptual and motor skills 72, 2: 631-636.

[9] Ducla Casal G. & al., 1992, **Personality differences between short and long sleepers**. Personality & individual differences 13, 1: 115-117.

[10] Benoît O. et J. Foret,1995, **Le sommeil humain.** Bases expérimentales physiologiques et physiopathologiques. Masson, Paris, Milan, Barcelone.

[11] **Le stress du réveil**. Pour La Science n° 257, mars 1999, p.

[12] Bom J. & al., 1999, Nature 397:29-30.

[13] Van Diest R. & A. Appels, 1992, **Vital exhaustion and perception of sleep**. J. Psychosomatic Res. 34, 5: 449-450. **(retrospective self report procedures)**

[14] Dadkoff M. & al., 1991, **Subjective sleepiness ratings: (Standford sleepiness scale) the effects of sleep deprivation, circadian rhythmicity and cognitive performance**. Sleep 14, 6:534-539.

[15] Delvolve N. et Y. Queinnec, 1983, **Variations ultradiennes du comportement et des performances de sujets effectuant une tâche répétitive**. Bull. G.E.R.B. n° 15, 1: 5.

[16] De Koninck J., 1991, **Les rythmes biologiques liés au sommeil et à l'adaptation physiologique**. J. Psychiatry & NeuroScience 16, 3: 115-122.

Le monde appartient-il à ceux qui se lèvent tôt ?

Si on compare les performances des étudiants[17], en **travaux pratiques** (savoir-faire dominant), en **travaux dirigés** (savoir-être dominant), à l'**oral** (savoir-faire et savoir-être) et à l'**écrit** (savoir dominant), les individus du matin ont leur meilleures performances le matin, ceux du soir leurs meilleures performances le soir, et les individus rythmiques présentent un comportement qui dépend aussi bien du sexe que de la saison:

il y a un temps pour chacun comme il y a un temps pour chaque chose.

Le temps éducatif est du matin... et les horaires éducatifs habituels contre-sélectionnent les individus du soir, qui ont de moins bons résultats... Cause ou conséquence (?): ils font moins preuve d'initiative individuelle, ils sont plus passifs, ils sont plus âgés.

La réussite éducative appartient à ceux qui se lèvent tôt.

Seul **le temps sur mesure** pour tous **permettrait à chacun d'être dans son temps. (•2)**

Si on compare les devenirs sociaux des mêmes individus. On constate le phénomène inverse.

Les individus du matin qui ont la meilleure réussite (ou la meilleure intégration ?) éducative ont la plus mauvaise intégration (ou la plus mauvaise réussite ?) sociale, à niveau égal de formation. **Pourquoi ?**

Tout simplement parce que **le temps social**, des activités syndicales, politiques, associatives **est du soir**.

La réussite sociale appartient à ceux qui se couchent tard.

On arrive au "paradoxe" d'une séparation des compétences, et d'**une "ségrégation" des individus,** comme conséquence de la seule **partition "sociobiologique"du temps !**

Seul **le temps sur mesure** pour tous **permettrait à chacun d'être dans son temps.**

L'influence de l'esprit sur le corps est bien connue: on rougit quand on est embarassé, on pâlit quand on a peur..., les personnes âgées qui acceptent leur âge sont en meilleure santé que les autres... et,...
les cosmétiques, qui améliorent **la perception du soi par l'individu**, favorisent l'insertion sociale ! (•5)

Le sportif ou l'intellectuel "de haut niveau" répètent leurs actions et les anticipent "dans la tête".

Un coucher tardif (ou différé) ou un lever précoce (ou obligé) entraîne une moindre adaptation à l'effort physique.[18 19] **Les troubles du sommeil réduisent l'endurance physique et diminuent l'attention.**

L'influence du corps sur l'esprit et celle de l'esprit sur le corps favorisent l'intégration sociale.

L'intégration sociale influence en retour le corps et l'esprit !

Une organisation sociale qui ne tient pas compte de ces évidences peut-elle être harmonieuse pour l'individu et opérationnellement satisfaisante pour le fonctionnement social ?

Non ! D'autant plus que le temps social change avec les saisons et les activités économiques...

Quelle est l'influence du changement artificiel d'heure sociale en hiver et en été ? [20] **(•3)**

Elle apparaît immédiatement, **qualitativement et quantitativement**, sur les agendas du sommeil.

On observe, à la fois, une **augmentation de la variabilité des horaires** de coucher et de lever, qui peut durer plus d'un mois !..., et une **dystorsion de l'échelle subjective d'auto-évaluation** individuelle, différentes selon le type vigile et la saison.

L'induction physiologique du sommeil est un phénomène fragile particulièrement sensible[21] aux modifications de l'environnement. Les troubles les plus fréquents sont l'insomnie par difficulté d'endormissement et l'insomnie par éveils multiples ou par réveil précoce.

Au passage à l'heure d'hiver, les individus du matin s'écroulent dans leurs performances, alors que ceux du soir les améliorent, ceux rythmiques aussi. Au passage à l'heure d'été, c'est l'inverse. Les individus du soir s'écroulent, ceux du matin reprennent le dessus, mais les rythmiques améliorent encore plus leurs performances.

Au total, **le fonctionnement social**, sur l'année, **contre-sélectionne les individus du matin** au moment du passage à l'heure d'hiver (moment de la dépression saisonnière d'automne !), **contre-sélectionne les individus du soir** au moment du passage à l'heure d'été, **et, sélectionne les individus rythmiques** ("avantagés" ou "pas désavantagés" ou/et "plus adaptables" ?)...

---

[17] Beaulieu R.P., 1991, **Task activation time, extraversion, and students achievement. Psychoanalysis.** Perceptual and motor skills 73, 3: 1210-1217.

[18] Guillaume Mougin F., 1991, **Influence de la qualité du sommeil sur l'adaptation de l'organisme à l'exercice physique**. Thèse de doctorat, Université de Dijon.

[19] Mougin F. & al., 1991, **Effects of sleep disturbances on subsequent physical performance**. Euro. J. Applied Physiol & Occupational physiol. 63, 2: 77-82.

[20] Nicks R.A. & R.J. Pellegrini, 1991, **The changing sleep habits of college students**. Perceptual and motor skills 72, 3: 1106.

[21] Touchon J., 1992, **Sleep induction**. Encéphale 10, 4: 369-377.

Effectivement, en10 ans, le profil de réussite des populations d'étudiants a changé !

La réussite éducative appartient maintenant aux individus rythmiques.

A qui appartient maintenant la réussite sociale ?

Le temps sur mesure permettrait à chacun d'être dans son temps.

L'homme est-il malade du temps ?

Comme toujours on cherche des remèdes, pour guérir (en synchronisant les individus[22], par des activités collectives, de prise de nourriture par exemple), **là où il aurait suffi de prévenir, en tenant compte[23] de la diversité** biologique (et psychologique) individuelle et non de la globalité sociale (économique avant tout). L'identité n'est pas l'égalité !

Et n'est-ce pas être un mauvais économiste, un mauvais gestionnaire, que de ne pas en tenir compte ?

L'avenir commence... hier !

A quand **des horaires variables, personnalisés, à la carte, choisis, et non plus imposés ?**
N'ont-ils pas faits leurs preuves dans le monde économique ?

Le fonctionnement social ne doit-il pas être "optimisé" 24h/24 et 7j/7 ?

Peut-il l'être sans l'optimisation du fonctionnement individuel ?

L'occupation de l'espace passe par la gestion du temps. (•1, •2, •3)

De nombreux gènes sont impliqués dans le développement du système nerveux et dans la mise en place des processus de **cognition** (•3) et d'**intégration à l'environnement social** (•7).

Va-t-on vers un "eugénisme" lié au temps ?

bibliographie

(•**1**) Bricage P., 1999, Peut-on soigner en prêt-à-porter, de façon industrielle, ou doit-on soigner sur-mesure de façon artisanale ? **Pragmatique et systèmes de santé.**
Colloque International **Pragmatique et Complexité**, UFR d'Economie,Aix en Provence.

(•**2**) Bricage P.,1998, **Connaître son agenda de sommeil pour améliorer ses performances**.
Colloque International Activités Physiques & Environnement Extrême, Ministère de la Défense. Commissariat aux sports Militaire, Fontainebleau.

(•**3**) Bricage P., 1998, Effet du passage à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver sur le sommeil et la performance.
Colloque International **Activités Physiques & Environnement Extrême**, Ministère de la Défense. Commissariat aux sports Militaire, Fontainebleau.

(•**4**) Foret J., 1999, **Sommeil humain et rythmes circadiens**. Rythmes n° 31 p. 8-11.

(•**5**) groupe l'Oréal, 2000, **Un esprit sain dans un corps sain**. Pour La Science n° 269, mars 2000, p. 15.

(•**6**) Loeper S., 1995, **Rythmes scolaires**: chronobiologie et chronopsychologie. Tout Prévoir n° 261, p. 34-35.

(•**7**) Rodier P., 2000, **Les origines de l'autisme**. Pour La Science n° 269, mars 2000, p. 88-94.

(•**8**) Vallée R., 1995, Cognition et Système. Essai d'**Epistémo-Praxéologie**. L'Interdisciplinaire, Lyon.

MCMCX20 UPPA

---

[22] Edgar D.M. & W.C. Dement, 1991, **Regularly scheduled voluntary exercice synchronizes the mouse circadian clock**. American J. Physiology 30, 4: 920-933

[23] Lucero K. & R.A. Hicks, 1990, **Relationship between habitual sleep duration and diet**. Perceptual and motor skills 71, 3: 1370-1377.

Liberti 4 age* MCX 20

journée du 21 avril 2000

Sport et dopage

Bertrice Loulière

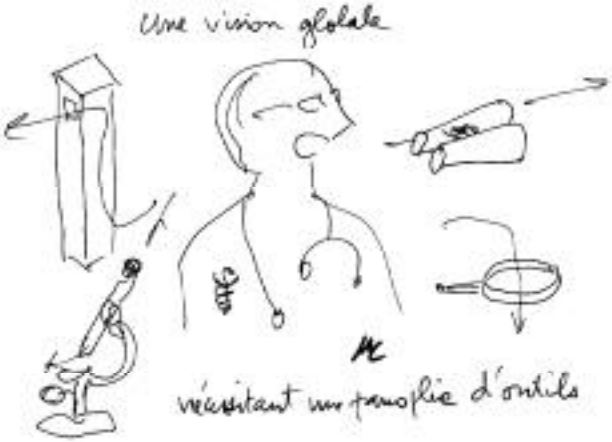

<<< Le dopage est volontairement abordé sous une vision ambitieuse globale mobilisant un véritable réseau interministériel et interprofessionnel

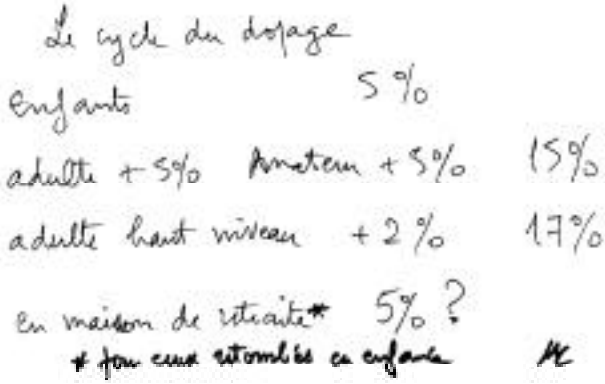

Le dopage s'est insinué à tous les niveaux de pratique justifiant le renforcement des axes de prévention et de lutte >>>

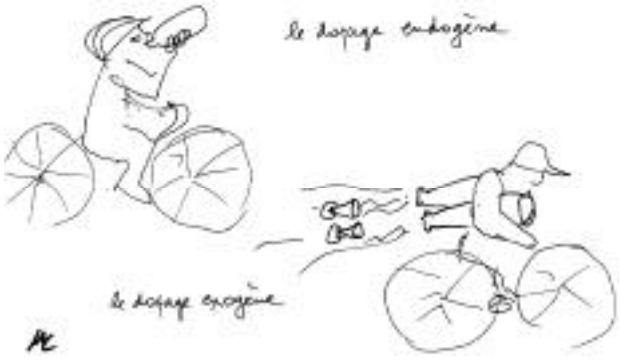

<<< Des substances et procédés sont interdits d'autres sont soumis à restriction, pouvant entraîner des effets indésirables graves et des accidents gravissimes

Les dérives actuelles vont jusqu'à promouvoir le dopage naturel faisant appel à des produits ou procédés dits "naturels" >>>

<<< Un nouveau dispositif de suivi est mis en place impliquant l'obligation de "délation" au médecin responsable de l'antenne médicale

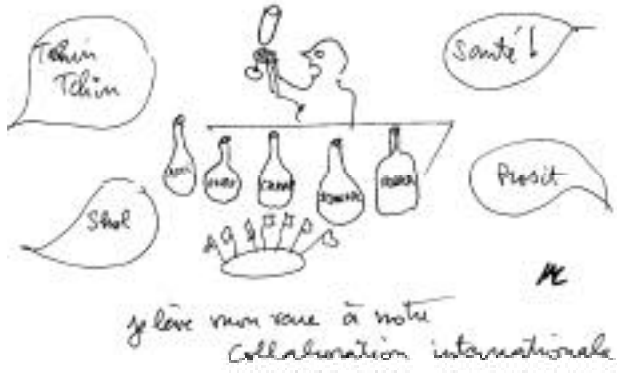

Pour faire face à un fléau tant au niveau national qu'européen et international une collaboration se développe >>>

*michel.carsalade@univ-pau.fr

Bertrice LOULIERE Pharmacien inspecteur de santé publique DRASS Aquitaine

Sport et dopage

Sport et dopage : un fait social

- Recherche de performance physique ou intellectuelle
- Contexte général de compétitivité et de productivité
- Identification dans le seul monde du sport à condition que les produits et procédés figurent sur un tableau particulier : DOPAGE SPORTIF
- Phénomène ancien ; Prise en compte dès les années soixante (Conseil de l'Europe - C.I.O)
- Un fait social affirmé et médiatisé suite aux affaires qui ont secoué le Tour de France en 1998

Sport et dopage : une réalité

- Le dopage à tous les niveaux de pratiques:
  ➔ 3 à 5 % des enfants sportifs*
  ➔ 5 à 15 % des amateurs adultes* (Sport Loisir)
  (* Etude internationale . P.LAURE)
- Il est lié au niveau du sportif:
  ➔ 17 % des athlètes de haut niveau avouent recourir au dopage.
- Une extension du concept « dopage » : le dopage non sportif.
  (Etudiant, cadres, enseignant…)

Sport et dopage : un soutien européen et international

- L'adoption le 16 novembre 1989 de la Convention contre le dopage dans le sport a doté le Conseil de l'Europe d'un cadre de coopération juridique qui sert de référence sur le plan international
- Le Conseil européen de Vienne (Déc.1998) fait état de la déclaration relative au sport annexée au Traité d 'Amsterdam.
- Le Parlement européen - résolution du 17 décembre 1998 :
  "Le dopage met en danger la santé des sportifs,
  fausse les compétitions,
  nuit à l 'image du sport notamment auprès des jeunes
  et porte atteinte à la dimension éthique du sport."
- Intervention du Comité International Olympique en matière de dopage.
  (1961-2000 « Code antidopage »)

Sport et dopage : le renforcement des actions de prévention et de surveillance

- 1° Loi : échec dû à l 'impossibilité de prouver l'usage des produits dopants
- 2° Loi : quasi-impossibilité de s'assurer des sanctions disciplinaires prises par les fédérations sportives
- La nouvelle Loi : 23 Mars 1999 ➔ 2 innovations :
  • Création d'une autorité administrative indépendante :
  le C.P.L.D (Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage)
  • Obligation pour le médecin décelant « des signes évoquant une pratique de dopage » d'en informer le médecin de l'antenne médicale spécialisée ➔ instauration d'une surveillance médicale sportive.

Sport et dopage : de l'utilisateur au pourvoyeur

- Interdiction à toute personne au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agrées par des fédérations sportives
  - d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété
  - de recourir à ceux de ces substances ou procédés soumis à restriction
- Quels produits ?
  - Liste des substances et des procédés de dopage interdits ou soumis à conditions d'utilisation. (arrêté du 2 février 2000)

Sport et dopage : quels produits , quelles origines ?

- Substances interdites (stimulants, narcotiques, agents anabolisants, diurétiques, hormones peptidiques et substances mimétiques et analogues)
- Procédés interdits (dopage sanguin, manipulation pharmacologique, chimique et physique)
- Substances soumises à restriction (alcool, cannabinoïdes, anesthésiques locaux, corticostéroïdes, ß-bloquants)
- Origines ➔ 2/3 sur ordonnance (sans que le prescripteur soit nécessairement informé)
  ➔ Autres (marché noir - Internet - entraîneurs - professionnels de la santé - salles de musculation - camarades d 'équipe…)

Sport et dopage : quels risques ?

- Indications hors AMM
- Augmentation des doses (dose de produit consommée en une fois)
- Durée non maîtrisée, excessive
- Association à d autres produits
- Environnement de la consommation (risque infectieux)
- DOPING naturel : tromperie - qualité des produits

EFFETS INDESIRABLES GRAVES

ACCIDENTS GRAVISSIMES

Sport et dopage : un réseau interministériel, interprofessionnel

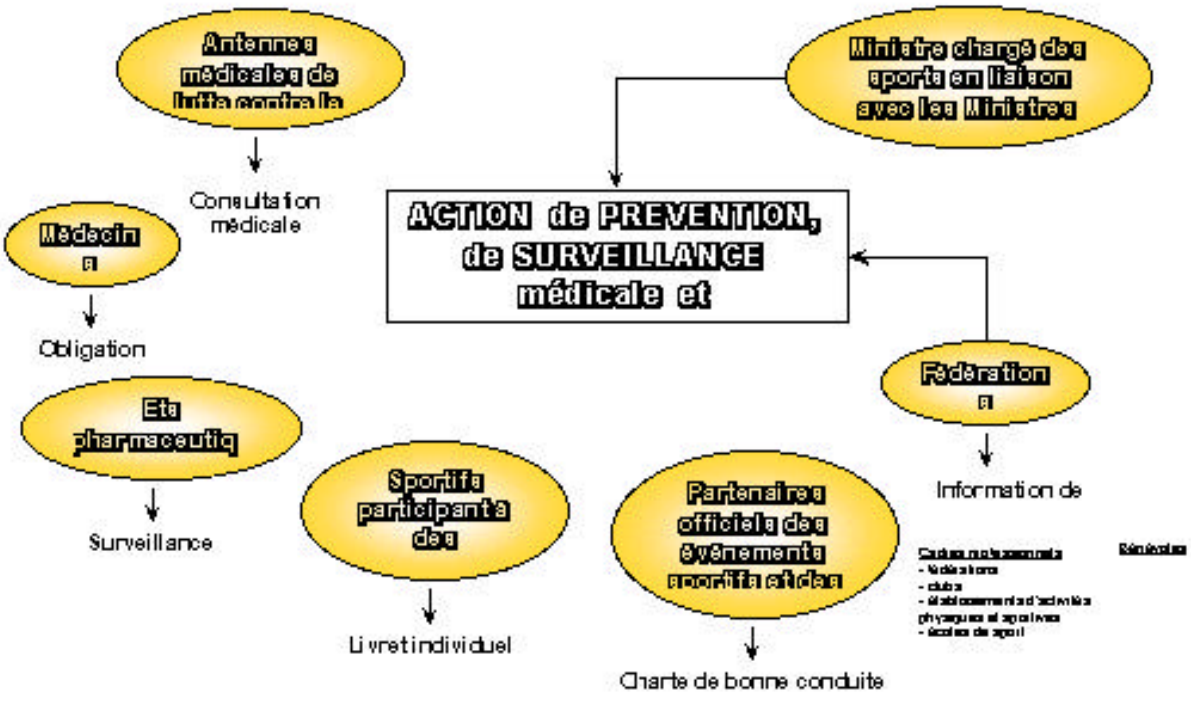

Sport et dopage : une approche ambitieuse en terme de prévention

- Promotion de la santé des sportifs par les chaînes publiques
- Mise en place d'une charte de bonne conduite par les partenaires des événements sportifs (SPONSORS)
- Participation des établissements pharmaceutiques et vétérinaires
- Une amélioration du suivi médical (ne pas s'en tenir à un texte répressif)

Sport et dopage : une amélioration du suivi médical

- Un encadrement de la délivrance d'une licence sportive
  - si le médecin décèle des signes évoquant une pratique de dopage, il ne peut délivrer le certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.
  - pour les non-licenciés, présentation du même certificat datant de moins d'un an.
- Des obligations pour le médecin
  - information du patient sur les risques courus
  - refus de délivrance de certificat
  - suivi médical
  - transmission des constatations au médecin responsable de l'antenne médicale sous couvert du secret médical

Sport et dopage : un nouveau dispositif de suivi

- Un rôle dévolu aux fédérations sportives : une fonction accrue dans le domaine de la prévention et de la protection de la santé
  - veille sur la santé des licenciés (programme d'entraînement / calendrier compétitions)
  - information sur la prévention sur le dopage
  - suivi médical des sportifs de haut niveau
  - délivrance d'un livret individuel (médecins agrées seuls habilités à la consultation du livret)

Sport et dopage : la création d'antennes médicales

- Antennes agrées par arrêté conjoint du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé des Sports (consultations ouvertes anonymes, suivi médical) sous la direction d'un médecin-responsable
- Mais des problèmes soulevés par la transmission obligatoire des informations :
  - la suspicion de dopage ne relève pas d'un diagnostic aisé
  - formation du médecin de ville
  - difficulté à suivre l'évolution en terme de prise de produits dopants
  - confusion entre « préventif » et « curatif »

Sport et dopage : la veille sanitaire

- Transmission des données individuelles en possession des antennes à la cellule médicale du Conseil National de Prévention et de Lutte contre le Dopage
- Transmission des données à l'institut de veille sanitaire, établissement public, placé sous la tutelle du ministre chargé de la Santé, chargé d'effectuer la surveillance et l'observation permanente de l'état de santé de la population

Sport et dopage : le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage

- Missions :
  - participation à la définition de la politique de protection de la santé des sportifs et contribution à la régulation des actions de lutte contre le dopage
  - actions de prévention
  - droit de communication
  - pouvoir d'injonction vis à vis des fédérations (contrôles - sanctions disciplinaires)
  - pouvoir d'intervention et de sanction

Sport et dopage : le renforcement des dispositions répressives

- Peines prévues contre les pourvoyeurs et autres incitateurs alourdies
- Contrôles :
  - des changements essentiellement formels en matière de droit de visite
    (lieux concernés - saisies - respect de la procédure pénale)
  - prélèvements : la nature des prélèvements est tributaire des progrès scientifiques accomplis dans la détection des substances dopantes
- Sanctions disciplinaires : nécessité de respecter des délais courts

Sport et dopage : les sanctions disciplinaires et administratives

- L'abandon de la conciliation
- Les sanctions administratives
  - sanctions disciplinaires pour obstacle à fonctions
  - délai strict - 3 mois à compter de la transmission du procès-verbal d'infraction
  - durée totale de la procédure : 4 mois - 1 mois pour l'appel ?

- Les sanctions pénales
  - élargissement du champ d'application
  - renforcement des peines

  délit et tentative : 5 ans de prisons / amende 500 000 F*

  (* 7 ans et 1 000 000 F quand des faits commis en bande ou à l'égard des mineurs)
  - peines complémentaires
  - possibilité de condamner pénalement la personne morale

Sport et dopage : Coopération internationale et création d' une agence mondiale de lutte contre le dopage

- Création le 10 novembre 1999 d'une agence mondiale anti-dopage (A.M.A) à la suite de la conférence de Lausanne - février 1999
- Création d'un Comité consultatif international intergouvernemental contre le dopage dans le sport

Sport et dopage : un axe incontournable : la formation

- Au delà des réseaux nationaux et de coopération internationale de la volonté gouvernementale, la réussite des objectifs est liée à l'appui de moyens et au développement de différents programmes :
  - d'éducation
  - de formation professionnelle sur des actions de prévention
  - d'information sur les médicaments et leurs risques dans leur utilisation non maîtrisée dans toutes les formes de dopage

J.C. LAPOUBLE et Bertrice LOULIERE

Liberti4age* MCX 20

journée du 21 avril 2000

La prise en charge du sportif

Patrick Middleton
Médecin chef du CERS

<<< Chez un sportif de haut niveau, une blessure est responsable d'un syndrome de déconditionnement

Le syndrome de déconditionnement touche l'ensemble de l'appareil locomoteur le système cardio-respiratoire et le psychisme du sportif >>>

<<< La prise en charge est faite par une équipe pluridisciplinaire

De nombreux partenaires participent aux soins et à l'apprentissage de moyens simples de prévention et d'hygiène de vie >>>

<<< Des équipements variés permettent des activités sportives en respectant la cicatrisation de la lésion

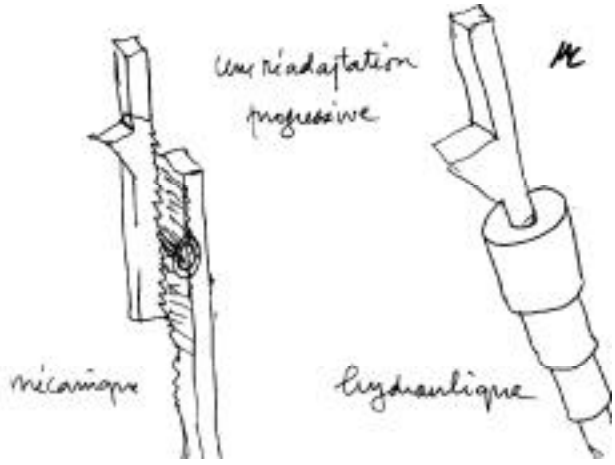

L'objectif est de reprendre uen activité dans les meilleures conditions possibles >>>

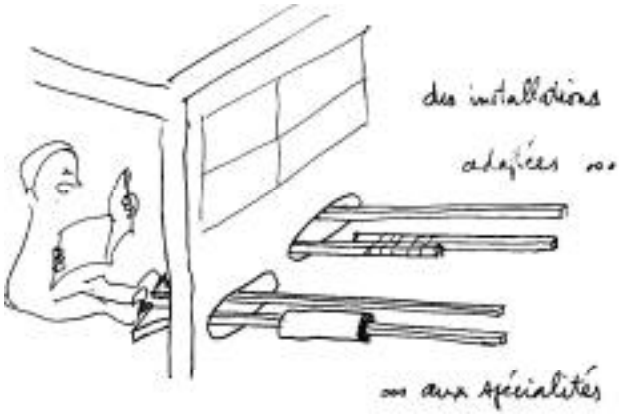

*michel.carsalade@univ-pau.fr

Patrick MIDDLETON Médecin Chef du

Centre Européen de Rééducation des Sportifs

La prise en charge du sportif par le CERS

La survenue d'une blessure chez un sportif est responsable d'un syndrome de déconditionnement qui touche l'ensemble de l'appareil locomoteur, le système cardio-respiratoire et le psychisme du sportif.

Une prise en charge pluridisciplinaire doit permettre une bonne cicatrisation de la lésion mais également d'éviter ce syndrome de déconditionnement.

Cela nécessite la participation aux soins de partenaires spécialistes dans la prise en charge du sportif : médecins, infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, préparateurs physiques, psychologues, diététiciens.

L'objectif n'est pas d'accélérer la reprise du sportif mais, plutôt, de permettre au sportif, en respectant la cicatrisation de sa lésion, de reprendre son activité sportive dans les meilleures conditions possibles.

La présence du sportif blessé en Centre de Rééducation Fonctionnelle peut être, également, un moment privilégié d'apprentissage de moyens simples de prévention et d'hygiène de vie.

L’exemple suivant est analysé en utilisant un support sur cassette vidéo :

Exemple : la prise en charge après ligamentoplastie du LCA.

On distingue 3 phases de rééducation :

1. La phase post-opératoire a pour objectif de traiter les troubles trophiques et la réaction inflammatoire ainsi que de prévenir les troubles trombo-embolique.
La rééducation a un rôle modéré mais indispensable à cette phase.
L'objectif est de réveiller le quadriceps, d'éviter les adhérences intra-articulaires et de donner confiance au patient.

2. La phase de rééducation active
À l'ablation de la suture, si les troubles trophiques se sont bien amendés, débute la rééducation active.
Celle-ci a pour objectif de donner au patient les qualités musculaires et la mobilité nécessaires à sa pratique sportive.

La surveillance médicale permet de dépister une complication. Les techniques de rééducation doivent être adaptées au geste chirurgical (après ligamentoplastie du LCA, il faut éviter les postures forcées d'extension et le travail en chaîne ouverte du quadriceps).

La reprogrammation neuro-musculaire (travail de l'équilibre) est débuté en fin de programme de rééducation. A cette phase, un travail d'entretien cardio-vasculaire à l'effort (en piscine, sur vélo) et de préparation physique générale peut être réalisé (musculation, étirement)

3. La phase de préparation au retour sur le terrain
Elle est constituée de 2 parties :

- *Poursuite de la récupération musculaire* par l'intensification progressive du travail du quadriceps
- *Poursuite de la reprogrammation neuro-musculaire* grâce à L'intervention d'éducateurs sportifs qui réalisent un travail de réapprentissage des gestes sportifs.

L'autorisation de reprise du sport dépend :

- du délai post-opératoire
- du bilan du genou
- du niveau, de l'âge et de la motivation du sportif.

Liberti4age* MCX 20

journée du 21 avril 2000

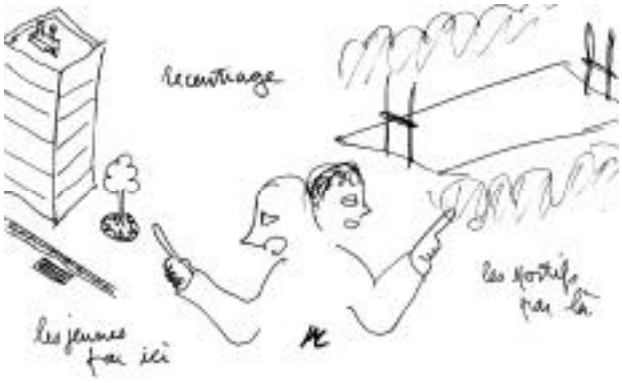

Manager un service déconcentré de la jeunesse et des sports en l'an 2000

Henri Le Corno

<<< **Le déclin relatif de l'Etat-providence a nécessité le recentrage des actions sur un noyau fort : santé, éducation, travail**

La décentralisation vers les Conseils Généraux a entraîné une diminution des activités, donc des effectifs et crédits associés. >>>

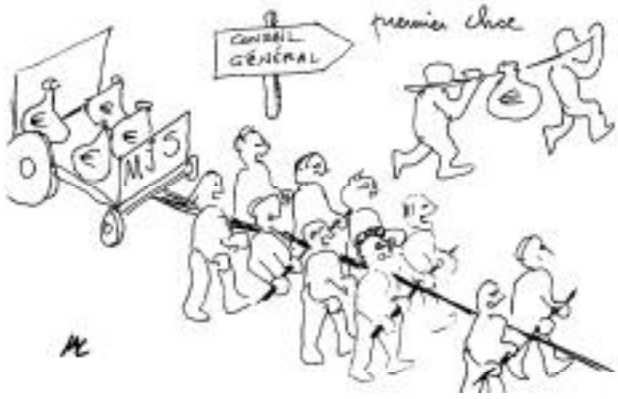

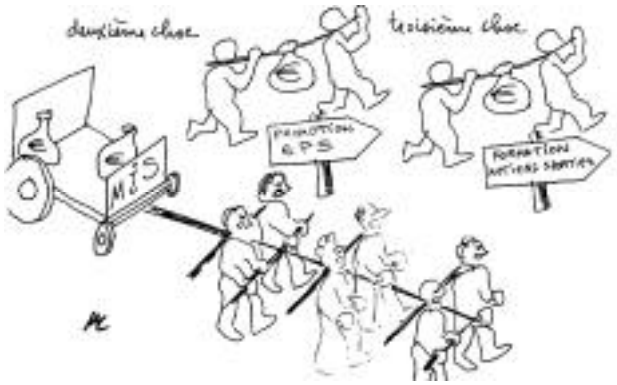

<<< **Les perturbations sont agravées par l'indépendance accordée à l'EPS et une certaine remise en cause des missions de formation.**

Les agents intéressés par la promotion d'activités sportives ont vu leur action se transformer en action de contrôle voire de répression. >>>

<<< **Une série d'impulsions et de dispositifs visant à faire travailler ensemble tous les partenaires a généré une panoplie de contrats évolutifs et parfois complexes.**

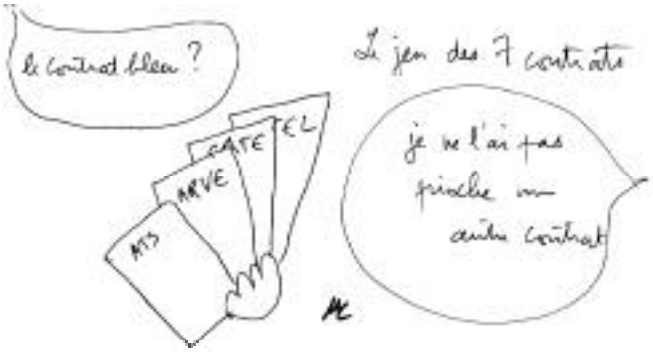

Ayant perdu l'accès aux carrières affectées dans d'autres entités, les spécialistes se trouvent confrontés à des tâches de généralistes banalisées. >>>

*michel.carsalade@univ-pau.fr

Henri LE CORNO Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports Des Pyrénées Atlantiques

Manager un service déconcentré de la jeunesse et des sports en l'an 2000

On peut penser que la difficulté qu'il y a à manager un service est partagée par tous les chefs d'équipe quel que soit leur secteur d'intervention, dans un monde qui a changé, avec des "usagers clients" de plus en plus exigeants et qui font donc peser sur nos collaborateurs des demandes qui exigent compétence, diligence et disponibilité, tout en sachant que leur "performance" sera soumise au crible d'une critique pas toujours positive.
Bref, les causes de la difficulté accrue du managérat sont multiples et, dans le fond assez générales ; Pourquoi, dès lors, faudrait-il porter un regard particulier au champ de la jeunesse et des sports ?
Pour comprendre la spécificité de notre secteur, il faut, je crois, garder 3 choses à l'esprit :

-on assiste à un déclin (on peut discuter là-dessus) de l'Etat-providence.

-à l'intérieur de ce qui reste de l'Etat-providence, il y a une tendance au recentrage sur un noyau fort constitué par la santé, l'éducation et le travail.

-tout cela pose crûment aux personnels JS la question récurrente de la légitimité de l'existence de cette maison, en dépit des discours officiels.

Pour tenter de vous faire sentir les difficultés de l'exercice qui est le mien, j'ai choisi d'évoquer les modifications auxquelles nous avons été soumis dans nos missions, modifications qui sont très liées aux différents chocs que nous avons subis depuis une vingtaine d'années.

A) 2 grands chocs pour le MJS, en attendant le troisième…

1°la décentralisation

Avant 1982, le préfet était l'exécutif du département ; la conséquence, pour la quasi-totalité des DDJS, c'était qu'elles étaient largement mises à disposition des conseils généraux et qu'elles étaient bien plus que de simples rouages déconcentrés d'exécution de l'Etat. Elles pouvaient, en effet, proposer aux élus de mettre en place une politique qui tienne compte des spécificités départementales en faisant converger crédits d'Etat et crédits départementaux dans une mise en œuvre qui, d'ailleurs leur était confiée.
La décentralisation est venue contrarier ce dispositif, les présidents des conseils généraux ont assez rapidement tiré les conséquences de leurs nouvelles compétences et créé leurs propres services.
Les conséquences de ce premier choc, c'est très concrètement, pour les équipes des DDJS, moins de crédits d'intervention, une équipe qui se réduit avec le départ d'agents du conseil général mis à disposition, et une bonne partie du travail d'initiative, de proposition plus ou moins brusquement retirée.

2°le départ de l'éducation physique et sportive

Avant 1982, les profs de gym étaient rattachés au MJS qui les formait dans ses établissements et les gérait pendant toute leur carrière. Cette singularité (on n'imagine pas que les professeurs de dessin ou de musique puissent être rattachés au ministère de la culture) était jugée dévalorisante par de nombreux enseignants qui y voyaient une illustration supplémentaire du mépris qu'on affichait pour une discipline mineure. 1982 a donc vu leur vœu se réaliser et depuis cette date l'EPS a reçu les lettres de noblesse qui lui manquaient (agrégation, chaires supérieures, autant de symboles forts de la reconnaissance de la discipline). Mais ce départ a aussi vidé le MJS d'une grande partie de sa substance, le privant d'un lien fort avec des personnels qui assuraient souvent le rôle de pont entre l'école et le club sportif. Par parenthèse, mais ce n'est pas notre sujet, je crois que l'EPS n'a pas tiré que des avantages de ce nouveau statut. On observera encore qu'en affichage, ce transfert a fait chuter le budget du MJS de 0,7 à 0,2 pour cent du budget de l'Etat.
Pour les personnels des DDJS, c'était surtout la fin d'une possibilité de changement de fonctions permettant une carrière diversifiée et enrichissante. Il faut désormais opter définitivement entre les deux maisons et les jeunes diplômés des STAPS sont placés devant un choix dont ils ne peuvent appréhender toutes les données.

3°la question des formations

Bousculés par ces changements importants, les services déconcentrés ont dû réfléchir sur leurs missions et la formation aux métiers du sport est apparue comme un champ d'action intéressant. Certes, il ne s'agissait pas de la même clientèle que celle qui fréquentait la filière STAPS, mais il y avait un réel plaisir à accompagner dans un cursus professionnel des jeunes qui trouvaient, dans un marché en pleine expansion, une place à laquelle leur niveau scolaire ne semblait pas a priori les destiner. On peut considérer que ces actions de formation occupent les personnels pédagogiques pour près du 1/3 de leur temps de travail. Sans préjuger de ce que sera la loi aujourd'hui en cours de discussion, il y a fort à parier que le monopole du, MJS sur la formation des éducateurs sportifs hors temps scolaire aura vécu, et que les personnels qui se sont puissamment investis dans ce secteur vont être soumis à un nouveau choc.

Mais au-delà de ces 3 secousses, les missions des personnels des services déconcentrés n'ont pas cessé d'évoluer.

B) **Des modifications perpétuelles dans les missions conduites par des agents attachés à l'indépendance de leur statut historique d'enseignant.**

1° affaiblissement de la fonction de distribution.

J'ai déjà évoqué la perte constituée par la rupture de la mise à disposition des conseils généraux. Un meilleur exemple de la perte de force d'intervention réside dans le secteur sensible des subventions aux équipements sportifs. La décentralisation, avec la mise en place de la DGE (dotation globale d'équipement) aurait normalement dû interrompre le système de subventions spécifiques aux collectivités territoriales. Il n'en a rien été et les maires demeurent d'excellents chasseurs de subventions d'Etat, alors même qu'une enveloppe réduite a pour conséquence un déplacement de la décision à l'échelon central et un certain manque de lisibilité des critères d'attribution. Le service déconcentré se voit confiné dans un strict rôle de mise en place des paiements, ce qui a comme corollaire l'étiolement de sa capacité de conseil, d'expertise et rejaillit ipso facto sur son rayonnement.
Disposant de peu de crédits d'intervention, le service déconcentré doit bien souvent se contenter d'accompagner des initiatives sur lesquelles il a peu de prise, alors que les compétences de ses personnels pourraient bien souvent lui permettre de jouer un rôle plus ambitieux.

2°la multiplication des dispositifs, et la montée en puissance de la fonction de contrôle

Ce qui frappe, depuis une bonne quinzaine d'années, c'est avec les changements de gouvernement et/ou de ministre, la succession des programmes et dispositifs de tous genres qui ont tendance à faire des agents des services, de véritables voyageurs de commerce appelés à sillonner mairies et associations pour placer leurs nouveaux produits. Un bon exemple est celui des rythmes scolaires, thème récurrent depuis qu'il y a, à côté du MEN, un ministère chargé des sports militant pour une meilleure prise en compte du temps de loisirs. Or, depuis une bonne quinzaine d'années, on assiste dans ce domaine à une série d'impulsions qui, si elles ont le mérite de tenter de faire travailler ensemble tous les partenaires de la communauté éducative, n'en sont pas moins, avec leurs changements perpétuels d'appellation, déroutantes pour le public et démotivantes pour ceux qui tentent de les mettre en œuvre. ATS, contrats bleus, ARVE, CATE, sites pilotes, CEL et même contrats temps libres des CAF se succèdent et se conjuguent avec les contrats laser, contrats d'animation rurale ou contrats jeunesse et sport, qui doivent s'articuler avec les contrats de ville ou les contrats locaux de sécurité.

Le monde du sport n'a pas échappé à la judiciarisation de la société, et l'élaboration de lois et de règlements dont les services sont maintenant chargés de suivre l'application. Des agents arrivés à JS par goût de la promotion des activités ont vu leur action se transformer progressivement en action de contrôle, voire de répression. Venus pour encourager les initiatives, ils doivent le plus souvent freiner les ardeurs, établir des procès verbaux, voire conduire devant les tribunaux.

3°*des personnels spécialisés confrontés à des tâches de généralistes.*

Toutes ces mutations sont de nature à modifier considérablement le visage de cette administration. Les difficultés d'aujourd'hui sont loin d'être insurmontables. De fait, c'est l'affaire d'une génération, la notre, qui est très liée à son histoire commune avec l'éducation nationale et qui supporte mal la banalisation administrative qui s'opère. Je constate que les nouveaux arrivants acceptent mieux la nouvelle donne. A ces équipes composées d'enseignants peu habitués à obéir à des circulaires, ou à accepter les contraintes imposées par une hiérarchie qui est loin de disposer des atouts classiques du commandement, succéderont des personnels plus orthodoxes d'un point de vue administratif. L'avenir nous dira la pertinence de cette évolution.
Mais aujourd'hui le problème reste entier. Le managérat restera un exercice délicat dans nos services, dès lors que des personnels recrutés sur la base de spécialités bien affirmées se retrouvent confrontés à des tâches de suivi de dossier, de participation ou de conduite de réunion, d'aide à l'élaboration d'un programme de développement pour une association, bref, de tâches exigeant une formation de généraliste, des talents de touche-à-tout, une capacité d'adaptation quasi quotidienne.(exemple des BE mis en chantier pour une durée limitée).

CONCLUSION

La tâche est donc ardue pour ceux qui doivent motiver les équipes des services déconcentrés de ce ministère qui pèse bien plus que le poids de son maigre budget, comme l'atteste les succès médiatiques de l'actuelle ministre, qui aura réussi le tour de force de passer en quelques mois de l'anonymat le plus complet au statut de première (ou presque) de la classe gouvernementale. Dans le fond, il faut admettre que le combat pour l'affirmation d'une légitimité fondamentale est perdu d'avance et que les ambitions doivent être révisées à la baisse, pour tenir compte du principe de réalité.
Ceci étant définitivement compris, le responsable d'un service déconcentré de la jeunesse et des sports, convaincu que sa tâche est utile et qu'il exerce un des plus intéressants métiers de la fonction publique, a encore devant lui les moyens nécessaires pour se mobiliser et mobiliser les autres.